

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

ACADÉMIE DE VERSAILLES

R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E
R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E
R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E
R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E
R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E

DIPLÔME DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Vu le procès-verbal de l'examen du baccalauréat général établi le 09 Juillet 2003
par le président du jury, enseignant-chercheur.

Le diplôme du baccalauréat général

en Serie SCIENTIFIQUE AVEC LA MENTION BIEN

est conféré à MONSIEUR ABERKANE IDRIS JAMIL

né(e) le 23 Mai 1986, à PITHIVIERS (045)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Pour expédition conforme :
Le Directeur du Service interacadémique
des examens et concours

T. LE GOFF



Fait à ARCUEIL, le 15 Juillet 2003

Le recteur de l'academie de VERSAILLES

Signé : D. BANCEL

N° 033129247358

signature du titulaire

Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales (*) et peuvent conduire à la suspension de l'instruction ou des droits dont le bénéfice était demandé.
(*) dans les conditions prévues aux articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du code pénal